

# Les maladies éligibles

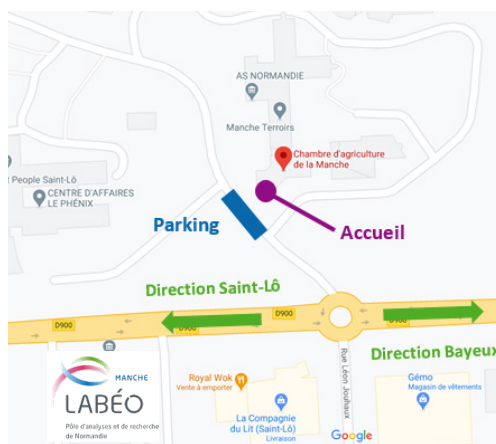
Votre GDS peut vous aider **lors d'un épisode infectieux** provoqué par les maladies citées ci-dessous :

- **Salmonellose** (tous les sérotypes),
- **Mammites mortelles** (Pseudomonas, Klebsielles, colibacilles etc.),
- **Mortalités liées à des affections respiratoires** (RSV, Mannheimia haemolytica, Pasteurella multocida, Haemophilus somnus, Mycoplasmes etc.),
- **Mortalités liées à des affections digestives** (colibacilles, rotavirus, coronavirus, cryptosporidies, coccidies etc.),
- **Botulisme** (selon prise en charge FMSE),
- **Bronchite vermineuse,**
- **Piroplasmose,**
- **Leptospirose,**
- **Série d'avortements infectieux** (si plus de 10 % des reproductrices sur les 4 mois qui précèdent la déclaration du sinistre),
- **Chute de lait** secondaire à un épisode de mortalités liés à des salmonelles Ehrlichia et Mannheimia haemolytica,
- **Paramphistomose** (forme larvaire exclusivement).

 **ATTENTION : les veaux déclarés morts nés et les avortements non déclarés ne seront pas pris en charge.**



# Nous contacter



Tel : 02 33 06 48 00



**GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE**  
Maison de l'Agriculture  
BP 231 - 50001 SAINT-LO CEDEX

<http://www.gds-manche.fr>

# Un coup dur sanitaire sur votre élevage ?



Le GDS vous accompagne.

© GDS 50



# Grâce au GDS, je ne supporte pas seul un coup dur sanitaire !

“ J'ai un coup dur sanitaire sur mon élevage, que dois-je faire ?  
Comment le GDS m'accompagne-t-il ?

1 Je contacte le GDS dans les 2 mois suivant le début de l'épisode sanitaire pour un appui technique en lien avec mon vétérinaire.

2 Mon dossier passe en Commission Coups Durs Sanitaires pour avis du Bureau de la section bovine sur la possibilité d'un accompagnement financier sous conditions.

3 Le calcul de l'indemnité se fera sur l'enregistrement des pertes sur une période de 4 mois maximum.

⚠ ATTENTION : les traitements médicamenteux occasionnés ne seront pas pris en charge.

➔ **Prise en charge : 85 % HT des pertes retenues.**

## Franchise d'élevage

Je suis adhérent en Caisse Simple

Ma franchise s'élève à 20 fois le montant de ma cotisation.

Je suis adhérent en Caisse Complémentaire

> Je n'ai jamais fait appel à la Commission Coups Durs Sanitaires : je n'ai pas de franchise à régler.

> J'ai déjà fait appel à la Commission Coups Durs Sanitaires durant les 5 dernières années pour la même cause : ma franchise s'élève à 1 fois le montant de ma cotisation.

“ Comment sont estimées les pertes ?

Une grille d'indemnisation a été établie en fonction de l'âge, du sexe et de la race du bovin (grille disponible dans le règlement intérieur de la Caisse Complémentaire).



### Exemple n°1 :

Éleveur laitier en Caisse Complémentaire ayant perdu 9 veaux sur une période de 4 mois dues à des diarrhées néonatales (Escherichia Coli et cryptosporidies).

- Montant des pertes = 1 372,50 €
- Franchise = 0 €
- Calcul de l'indemnité :  
Montant pertes x 85 % = 1 166,63 €



### Exemple n°2 :

Exploitation laitière en Caisse Complémentaire ayant subi un 2<sup>ème</sup> épisode de pasteurellose avec la perte de 3 adultes, et des pertes en lait.

- Montant pertes = 4 850 €
- Franchise = 1 580,32 € (= montant de la cotisation)
- Calcul indemnité :  
Montant pertes x 85 % = 4 122,5 €  
Montant pertes x 85% - Franchise = 2 542,18 €

“ Quelles sont les conditions à respecter ?

- Être adhérent au GDS de la Manche et à jour de ses cotisations,
- Avoir mis en évidence l'agent infectieux responsable du problème sanitaire : analyse de fèces (veau ou adulte), de lait, autopsie, prélèvement avortement.

⚠ Ces analyses doivent obligatoirement être réalisées au Labéo.

Il faut une analyse pour chaque catégorie de bovins concernés par l'épisode sanitaire :

- Veaux < 6 mois,
- Génisses > 6 mois,
- Vache laitière,
- Vache allaitante,
- Taurillons,
- Boeufs.

Analyse	Résultat	Matrice	Désignation / Méthode
<b>BACTERIOSCOPIE</b>			
Brucellose STAMP	Analyse conditionnelle	Placenta	Recherche Brucella sp - Bactérioscopie par coloration de Stamp
<b>BIOLOGIE MOLECULAIRE</b>			
BVD PCR	Négatif	Placenta	Génome du virus de la Diarrhée Virale Bovine (BVD) - Méthode interne selon la notice fournisseur : Kit d'extraction ADIAMAG (Bio-X), kit d'amplification Adiavet BVD Real Time (Bio-X), Mode opératoire PBMO08
Fièvre Q PCR (c)	Négatif	Placenta	Génome de la bactérie Coxiella burnetii (FIEVRE Q) - Méthode interne selon la notice du fournisseur : kit d'extraction ADIAMAG (Bio-X), kit d'amplification Adiavet Coxiella Real Time (Bio-X), Mode opératoire PBMO11
<b>BACTERIOLOGIE</b>			
Salmonelle en direct (c)	<b>PRESENCE</b>	Placenta	Salmonelle en direct - selon NF U47-102
Salmonelle après enrichissement (c)	<b>PRESENCE</b>	Placenta	Salmonelle enrichissement - NF U 47-102
Salmonelle - Identification	<b>Salmonella Montevideo</b>	Placenta	Salmonelle - Identification - selon NF U47-102
Antibiogramme (c)	Cf Antibiogramme en pièce-jointe	Placenta	Antibiogramme - NF U 47-107

Extrait d'une analyse avortement.